

Transfusion de CGR en « URGENCE VITALE : (UV) »

Stratégie médicale

*Appel téléphonique au site de délivrance
ETS ou dépôt en précisant le degré d'urgence à
reporter sur l'ordonnance*

*Les PSL ne seront délivrés que sur
présentation des prélèvements pré-
transfusionnels et de l'ordonnance de
prescription.*

- **Urgence Vitale Immédiate (UVI) :**
Délivrance immédiate < 30 minutes
Si groupe patient non disponible,
commencer par donner CGR O RH-1
non isogroupe
- **Urgence Vitale (UV) :**
Délivrance en 30 minutes dans le
groupe du patient.
- **Urgence Vitale relative (UVR) :**
Délivrance rapide après détermination
du groupe sanguin et réalisation de la
RAI. **Délai < 3H**

RAPPEL :

L'urgence vitale ne dispense pas des
vérifications habituelles et du contrôle
ultime obligatoire au lit du patient.

Les plaquettes et les PFC se transfusent de
préférence dès réception à l'aide d'un
transfuseur comme pour les CGR.

Numéros de téléphone et fax utiles

Responsable du dépôt :

Tél :

Bip :

Fax :

Correspondant d'hémovigilance :

ES Tél :

Bip :

EFS Tél :

Fax :

Site de distribution ETS :

Tél :

Fax :

Abréviations

ARS : Agence régionale de santé

CAT : conduite à tenir

CGR : concentré de globules rouges

CLIN : comité de lutte contre les
infections nosocomiales

CRH : Coordonnateur Régional d'Hémovigilance

CTSA : centre de transfusion sanguine des
Armées

DASRI : Déchets d'activités de soins à risque
infectieux

EFS : Etablissement français du sang

ES : établissement de santé

ETS : établissement de transfusion sanguine

IH : immuno-hématologie

PSL : produit sanguin labile

RAI : recherche d'anticorps irréguliers anti-
érythrocytaires

RH : rhésus

UV : urgence vitale

*Ce document a été élaboré selon les procédures et
protocoles transfusionnels du Centre Hospitalier de
XXXX conformément aux Bonnes Pratiques
Transfusionnelles.*

Validé par le « Comité de Sécurité Transfusionnelle
et d'Hémovigilance » du "X mois" 2012

LOGO
Centre
Hospitalier

Aide mémoire

La gestion d'un dépôt



10 points à connaître

- 1 - Les obligations administratives
- 2 - L'accès au dépôt
- 3 - L'environnement et les équipements
- 4 - Les actions régulières
- 5 - Les circuits
- 6 - Les interfaces
- 7 - Les approvisionnements
- 8 - Les transports
- 9 - Les procédures
- 10 - L'hémovigilance et la traçabilité

1- Les obligations administratives

- convention signée EFS - ES
- autorisation de l'ARS
- organigramme du dépôt
- liste des personnels habilités pour les activités autorisées
- procédures de fonctionnement du dépôt
- audits de qualification et de suivi (modalités définies dans la convention)
- plan de formation continue, habilitations et évaluations
- archivage des données relatives aux transfusions et au fonctionnement du dépôt
- bilan annuel des activités

2- L'accès au dépôt

- accès limité aux personnes autorisées
- liste des personnes autorisées et leurs missions (ES, EFS, CTSA...)
- horaires d'ouverture
- gestion des clés du dépôt

3- L'environnement, les équipements

- matériels : dossier de qualification et de maintenance, carnet de vie,
- nettoyage : local, matériels, selon procédures validées par le CLIN
- zones de stockage identifiées : séparer homologues des autologues, ranger par groupe ABO et date péremption, isoler PSL non conformes, PSL à retourner, PSL mis en quarantaine
- CAT en cas de panne, de rupture de la chaîne du froid, d'incident du dépôt.
- élimination des déchets : selon procédures DASRI et assurer sa traçabilité

4- Les actions régulières

- **contrôle** des enceintes (alarmes, disques T°),
- **état du stock** de PSL : délivrance en attente, approvisionnement et évaluation des besoins,
- identification des **dysfonctionnements**, des non conformités du dépôt,
- actions correctives adaptées,
- **nettoyage** des locaux, du matériel.

5- Les circuits à connaître pour :

Préalables : évaluer les distances et les délais

- **commandes** de PSL
- **réception** de PSL
- **enregistrement** des PSL
- **stockage** des PSL
- **délivrance** des PSL
- **gestion des retours** (services, dépôt, EFS, CTSA)
- **destruction**

6- Les interfaces

Préalables : téléphone, fax, transmission informatique, pré imprimés.

- **laboratoire IH**
procédure de demande d'examen IH
mode de transmission des résultats IH
validation des documents nécessaires à la délivrance
- **site de distribution ou de délivrance**
mode d'approvisionnement par type de PSL
- **services de soins**
modalités et supports de commande

7- Les approvisionnements

- état du stock : consommation, suivi, péremptions

- définition quantitative et qualitative du stock : cible, seuil critique
- fréquence d'approvisionnement: convention
- notification au site distributeur des difficultés d'approvisionnement
- approvisionnement exceptionnel

8- Les transports

- coordonnées transporteur(s)
- validation : mode et conditions de transport
EFS → Dépôt
Dépôt → service
- CAT en cas de non-conformité
- nettoyage des conteneurs : procédures

9- Les procédures

- délivrance en urgence vitale (services/autres ES) : 3 niveaux
- délivrance des PSL par le dépôt de sang, par le site de l'EFS/CTSA
- commande et transport des PSL
- réception des PSL
- conservation dans le dépôt et délivrance aux services (PSL attribués par l'EFS)
- alerte, approvisionnement (rupture de la chaîne du froid, stock critique).
- retour et destruction des PSL
- rappel et mise en quarantaine
- seconde délivrance assistée par EFS

10- L'hémovigilance, la traçabilité

- **coordonnées** des correspondants d'hémovigilance : ES, EFS, site de distribution, CRH
- **traçabilité** transmise à l'EFS, CTSA
- **évaluation** des activités autorisées
- **analyse** des consommations, des destructions, des dysfonctionnements